

RAPPORT DE JURY
DU CONCOURS
DE CONTRÔLEUR EXTERNE
DES FINANCES PUBLIQUES
DE 2^{ème} CLASSE

ANNÉE 2024

Mai 2024

1 – Présentation du concours

Le décret n° 2010-982 du 26 août 2010 fixe le statut particulier du corps des contrôleurs des Finances publiques de 2^{ème} classe.

L'arrêté du 19 mai 2011, modifié par l'arrêté du 15 mai 2015, fixe les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves. La note ENFiP-PR-CONCOURS-32-2023 du 1er septembre 2023 a précisé les modalités applicables à l'organisation du concours externe de contrôleur des Finances publiques de 2^{ème} classe.

1.1 Les conditions pour concourir

L'avis de concours pour le recrutement au titre de l'année 2024 de contrôleurs des Finances publiques publié le 1er juillet 2023 détaille les conditions pour concourir.

1.2 La nature et le programme des épreuves

L'architecture du concours pour l'accès au grade de contrôleur des Finances publiques de 2^{ème} classe, qui doit permettre de confirmer que les agents sélectionnés ont toutes les qualités requises pour assumer les responsabilités futures qui leur seront confiées est la suivante :

- Épreuve écrite de préadmissibilité :

Réponse à des questions à choix multiples destinés à vérifier les connaissances des candidats dans les domaines suivants : connaissances générales, français, mathématiques et raisonnement logique (durée 1 heure 30 – coefficient 2).

- Deux épreuves écrites d'admissibilité obligatoires et une épreuve écrite facultative :

Épreuve n° 1 obligatoire: réponse à des questions et/ou cas pratique à partir d'un dossier composé de documents à caractère économique et financier (durée 3 heures, coefficient 4 – note éliminatoire inférieure à 5). Cette épreuve est destinée à apprécier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse du candidat.

Épreuve n° 2 obligatoire: au choix du candidat exprimé au moment de l'inscription (durée 3 heures – coefficient 3 – note éliminatoire inférieure à 5).

- Résolution d'un ou plusieurs problèmes de mathématiques ;

- Résolution d'un ou plusieurs problèmes de comptabilité privée ;

- Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou cas pratiques d'éléments d'économie ;

- Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou cas pratiques de bases juridiques.

Épreuve n° 3 facultative: traduction sans dictionnaire d'un document rédigé dans l'une des langues suivantes : anglais, allemand, espagnol ou italien (durée 1 heure 30 – coefficient 1). Seuls sont pris en compte les points au-dessus de 10 sur 20.

- Épreuve orale d'admission :

Durée : 25 minutes – coefficient 6 – note éliminatoire inférieure à 5.

L'épreuve orale consiste en un entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions de contrôleur.

L'entretien comprend tout d'abord une présentation par le candidat, durant environ cinq minutes, de son parcours. Il se poursuit par un échange avec le jury notamment sur sa connaissance de l'environnement économique et financier.

1.3 Composition du jury

Laure SOUDAIN, administratrice de l'État, est nommée en qualité de présidente du concours externe de contrôleur des Finances publiques de 2^{ème} classe au titre de l'année 2024.

Afin de constituer le jury des épreuves écrites de préadmissibilité et d'admissibilité, deux arrêtés en date des 7 novembre 2023 et 10 janvier 2024 nomment respectivement 8 et 26 membres, de grade inspecteur, inspecteur divisionnaire, inspecteur principal et administrateur des Finances publiques adjoint.

La constitution du jury de l'épreuve orale d'admission est fixée par un arrêté en date du 11 mars 2024 qui nomme 126 membres titulaires, de grade inspecteur, inspecteur divisionnaire, inspecteur principal, administrateur des Finances publiques adjoint et attaché d'administration en tant que membres titulaires et prévoit également 8 suppléants.

1.4 Nombre de postes

Selon l'arrêté publié au Journal officiel en date du 1er novembre 2023, le nombre de postes offerts au présent concours est fixé à 1 151.

2 – Présentation des candidats

2.1 Inscrits/ présents

Le nombre de candidats inscrits en 2024 est de 10 535 contre 10 749 en 2023, soit une variation globale de – 1,99 %.

Le nombre de candidats présents à l'épreuve de préadmissibilité est de 7 375 sur les 10 535 convoqués soit un taux de présence de 70,00 %.

Le nombre de candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité est de 4 307 sur les 5 094 préadmissibles soit un taux de présence de 84,55 %.

2 201 candidats se sont présentés aux épreuves orales sur les 2 400 candidats admissibles soit un taux de présence de 91,71 %.

2.2 Les candidats

La moyenne générale du concours (écrits + oral) est de 11,43/20 contre 11,14/20 en 2023. La dispersion des moyennes générales à l'issue des épreuves est la suivante : de 6,32/20 à 19,13/20.

2.3 Les lauréats

Sur la liste principale, les hommes et les femmes représentent respectivement 48,22 % et 51,78 % des admis, soit 555 hommes et 596 femmes.

L'âge moyen des admis sur la liste principale est de 33,75 ans. Le plus jeune lauréat a 19 ans, le plus âgé 61 ans.

3 – Les épreuves écrites de préadmissibilité et d'admissibilité

3.1 Généralités

Elles se sont déroulées respectivement le 15 novembre 2023, les 15 et 16 janvier 2024.

Lors des réunions du jury des 6 décembre 2023 et 9 février 2024, 5 094 candidats ont été déclarés préadmissibles et 2 400 admissibles, soit un ratio de sélection admissibles/places offertes de 2.

3.2 Résultats

La moyenne générale des épreuves écrites (préadmissibilité et admissibilité) est de 9,76/20, en légère hausse par rapport à celle constatée en 2023 (9,50/20).

La dispersion de cette moyenne est la suivante : de 2,30/20 à 18,91/20.

Les résultats par épreuve sont les suivants :

Épreuve écrite de préadmissibilité : Réponse à des questions à choix multiples dans les domaines suivants : connaissances générales, français, mathématiques et raisonnement logique – coefficient : 2 – note éliminatoire : <5.

La moyenne générale de l'épreuve est de 10,07/20, en hausse par rapport au dernier millésime (8,57/20). La dispersion de cette moyenne est la suivante : de 0/20 à 18,22/20.

Les résultats sont les suivants :

	2024	2023
Moyenne générale	10,07	8,57
Note la plus élevée	18,22	19,23
Note la plus faible	0,00	0,00
Notes ≥ 15 (1)	268 3,63 %	96 1,33 %
$12 \leq \text{notes} < 15$ (2)	1 629 22,09 %	813 11,29 %
Notes ≥ 12 (3) Total cumul (1)+(2)	1 897 25,72 %	909 12,62 %
$10 \leq \text{notes} < 12$ (4)	1 903 25,72 %	1 321 18,34 %
Notes ≥ 10 (5) Total cumul (3)+(4)	3 800 51,53 %	2 230 30,96 %
Notes < 10 dont	3 575 48,47 %	4 974 69,04 %
Notes éliminatoires < 5	259 7,24 %	776 10,77 %

Épreuve écrite d'admissibilité :

Épreuve n° 1 : Réponse à des questions et/ou cas pratique à partir d'un dossier composé de documents à caractère économique et financier – coefficient : 4 – note éliminatoire : < 5 .

Sur 5 094 candidats convoqués, 4 302 ont composé à cette épreuve. La moyenne générale de l'épreuve n° 1 est en très légère baisse par rapport au millésime précédent (- 0,21 point). Malgré une hausse du nombre d'excellentes copies (+ 1 point par rapport à l'année dernière), la proportion de candidats ayant obtenu la moyenne à cette épreuve est en baisse. Le pourcentage des notes éliminatoires quant à lui augmente de 2,43 points.

	2024	2023
Moyenne générale	10,29	10,50
Note la plus élevée	19,75	19,75
Note la plus faible	0,00	0,00
Notes ≥ 15 (1)	373 8,67 %	297 7,70 %
12 ≤ notes < 15 (2)	962 22,36 %	947 24,56 %
Notes ≥ 12 (3) Total cumul (1)+(2)	1 335 31,03 %	1 244 32,26 %
10 ≤ notes < 12 (4)	1 071 24,90 %	1 016 26,35 %
Notes ≥ 10 (5) Total cumul (3)+(4)	2 406 55,93 %	2 260 58,61 %
Notes < 10 dont	1 896 44,07 %	1 596 41,39 %
Notes éliminatoires < 5	185 4,30 %	72 1,87 %

Épreuve n° 2 : (nature de l'épreuve : épreuve à option – coefficient : 3 – note éliminatoire <5).

Sur 5 094 candidats convoqués, 4 222 ont composé à cette épreuve. Cette année, de même que sur le millésime précédent, l'option la plus choisie est l'économie à 45,03 %. L'option la moins choisie reste les « bases juridiques » (14,23 %).

Liste des options	Nombre de candidats ayant composé à l'option	% de candidats ayant composé à l'option en 2024	% de candidats ayant composé à l'option en 2023
Mathématiques	725	17,17 %	19,06 %
Composition et/ou cas pratiques d'économie	1 901	45,03 %	42,88 %
Comptabilité privée	995	23,57 %	24,11 %
Composition et/ou cas pratiques bases juridiques	601	14,23 %	13,95 %
TOTAL	4 222	100 %	100 %

La moyenne générale de l'épreuve n° 2 est en légère baisse (0,15 point).

Toutes les strates de notes sont identiques au millésime précédent.

	2024	2023
Moyenne générale	7,56	7,41
Note la plus élevée	20,00	19,50
Note la plus faible	0,00	0,00
Notes ≥ 15 (1)	165 3,91 %	138 3,61 %
$12 \leq \text{notes} < 15$ (2)	374 8,86 %	321 8,40 %
Notes ≥ 12 (3) Total cumul (1)+(2)	539 12,77 %	459 12,02 %
$10 \leq \text{notes} < 12$ (4)	524 12,41 %	481 12,59 %
Notes ≥ 10 (5) Total cumul (3)+(4)	1 063 25,18 %	940 24,61 %
Notes < 10 dont	3 159 74,82 %	2 880 75,39 %
Notes éliminatoires < 5	897 21,25 %	847 22,17 %

Épreuve n° 3 : (nature de l'épreuve : langues – coefficient : 1 – pas de note éliminatoire – seuls sont pris en compte les points obtenus au-dessus de 10 sur 20).

2 732 candidats ont composé, soit un taux de présence de 75,30 % parmi les candidats inscrits à cette épreuve.

Liste des options	Nombre de candidats ayant composé à l'option	% de candidats ayant composé à l'option
Allemand	23	0,84 %
Anglais	2 300	84,19 %
Espagnol	351	12,85 %
Italien	58	2,12 %
Total	2 732	100 %

	2024	2023
Moyenne générale	11,02	9,37
Note la plus élevée	19,75	19,75
Note la plus faible	0,00	0,00
Notes ≥ 15 (1)	550 20,13 %	208 8,33 %
$12 \leq \text{notes} < 15$ (2)	675 24,71 %	533 21,35 %
Notes ≥ 12 (3) Total cumul (1)+(2)	1 225 44,84 %	741 29,69 %
$10 \leq \text{notes} < 12$ (4)	192 18,01 %	440 17,63 %
Notes ≥ 10 (5) Total cumul (3)+(4)	1 717 62,85 %	1 181 47,32 %
Notes < 10	1 015 37,15 %	1 315 52,68 %

3.3 Appréciations des travaux des candidats

Épreuve écrite de préadmissibilité :

Les résultats constatés apparaissent meilleurs que sur le millésime précédent sur l'ensemble des catégories de questions. Il s'agit ici du détail de l'épreuve « Métropole ».

Connaissances générales : ce domaine est le moins bien réussi, avec un taux de bonne réponse de 34,13 %.

Orthographe, vocabulaire et grammaire : ce domaine obtient 61,30 % de bonnes réponses, contre 54,85 % sur le millésime précédent.

Globalement, les candidats maîtrisent les points abordés d'orthographe, de grammaire et de vocabulaire.

Calcul : Le taux global de bonne réponse sur ce domaine est de 41,33 %. L'année précédente, ce taux s'élevait à 65 %.

Raisonnement : Cette partie du QCM obtient un taux de bonne réponse à hauteur de près de 60 %.

Épreuve n° 1 d'admissibilité :

Le niveau des candidats est jugé très moyen par l'ensemble des correcteurs. Ils regrettent l'absence de synthétisation du fonds documentaire et de structuration des idées.

Certaines copies se limitent à énoncer les réponses sous forme de tirets, avec des abréviations, sans phrase ni verbe.

Les devoirs ne sont pas aboutis, les candidats n'analysent pas les documents et se contentent de recopier le fonds documentaire sans comprendre les attentes des questions posées.

Concernant la forme, le niveau d'orthographe est jugé insuffisant, de trop nombreuses copies comportent énormément de fautes d'orthographe et de grammaire.

Épreuve n° 2 d'admissibilité :

Mathématiques : Le niveau des candidats est faible, alors que le sujet ne présentait pas de difficultés majeures.

Les candidats manquent de rigueur dans les démonstrations, les explications sont sommaires et confuses.

L'ensemble des exercices n'a pas été traité en totalité.

Concernant la forme des copies, il y a beaucoup de ratures, elles ne sont pas assez aérées et la présentation est brouillonne. La rigueur mathématique fait défaut.

Comptabilité privée : Pour la majorité des membres du jury, le niveau général des candidats reste très faible.

Les correcteurs ont constaté un manque de connaissance en comptabilité et des règles de fiscalité et une préparation insuffisante de l'épreuve. Les bases de la comptabilité ne sont pas assimilées.

Éléments d'économie : Le niveau de cette épreuve est moyen.

Les données présentes sur les graphiques sont commentées, mais pas suffisamment analysées. Les candidats manquent de rigueur dans l'analyse.

Les notions économiques ne sont pas suffisamment maîtrisées : des efforts sont fournis pour structurer, mais le fond n'est pas argumenté, les constats énoncés ne sont pas aboutis.

Le sujet de dissertation a été compris, mais non traité sous un angle d'analyse économique. Les correcteurs relèvent un manque de théories économiques et de référence à des auteurs.

Ces éléments démontrent un manque de préparation et de travail des candidats.

Bases juridiques : Le niveau global des copies est considéré comme insuffisant.

Cela traduit un manque des bases et connaissances juridiques pour une grande partie des candidats. Une part non négligeable des composants n'ont pas le socle requis pour aborder cette épreuve. La méthodologie juridique est non acquise.

Certains candidats évoquent des éléments pertinents, mais ne les étayent pas avec des règles de droit et ne fournissent pas d'argumentaire juridique.

4 – L'épreuve orale d'admission

4.1 La formation des membres du jury

L'ensemble des membres du jury a bénéficié d'une formation. Ils ont pu établir un premier contact avec leur binôme avant les auditions et acquérir les techniques d'audition. L'ENFiP a pu ainsi leur rappeler les attentes du recrutement et les principes de l'épreuve.

4.2 Le contexte de déroulement de l'épreuve orale

Cette épreuve s'est déroulée du 18 au 22 mars 2024 à l'espace VINCI, Paris 2^{ème}.

Sur 2 400 candidats admissibles, 2 201 ont participé à l'épreuve orale.

4.3 Données chiffrées

Les résultats de l'épreuve orale unique sont les suivants :

Épreuve orale	2024	2023
Moyenne de l'épreuve	11,54	11,47
Note la plus élevée	19,75	19,50
Note la plus faible	2	0,00
Notes $\geq 15^{(1)}$	445 20,22 %	350 17,67 %
$12 \leq \text{notes} < 15^{(2)}$	659 29,94 %	604 30,49 %
Notes $\geq 12^{(3)}$ Total cumul (1) + (2)	1104 50,16 %	954 48,16 %
$10 \leq \text{notes} < 12^{(4)}$	382 17,35 %	402 20,29 %
Notes $\geq 10^{(5)}$ Total cumul (3) + (4)	1486 67,51 %	1 356 68,45 %
Notes < 10	715 32,49 %	625 31,55 %
Notes éliminatoires < 5	63	48

4.4 Appréciation générale du jury

Les membres du jury ont constaté que le respect du temps imparti pour la présentation a été respectée par la plupart des candidats ; mais pour un grand nombre, la présentation était très courte (2 ou 3 minutes).

La présentation est structurée la plupart du temps malgré un plan classique (souvent articulée autour du parcours scolaire/universitaire et de l'expérience professionnelle).

Certains candidats ont fait preuve d'originalité dans leur présentation et ont suscité dès le départ l'intérêt du jury en illustrant leur présentation d'exemples concrets.

Concernant la motivation des candidats, si certains candidats affichent des motivations personnelles claires, d'autres en revanche donnent l'impression de se présenter au concours par hasard ou par défaut.

Ces derniers misent tout sur le fait qu'ils ont le parcours de formation idéal pour être contrôleur des Finances publiques mais ils ont du mal à se projeter dans une structure de travail (positionnement de cadre intermédiaire, sens du collectif de travail).

Le profil des candidats est varié.

Un grand nombre de candidats sont des « faux-externes » (candidats contractuels ou agents C au sein de la DGFIP). Lors des mises en situation et des questions sur les grandes missions de la DGFIP par exemple, les « faux-externes » ont tendance à se focaliser exclusivement sur leur environnement de travail immédiat et manquent de hauteur de vue et de curiosité sur les autres missions de la DGFIP ou sur l'environnement économique et financier.

Les candidats « purs externes » affirment davantage leurs motivations personnelles. Ils présentent souvent un parcours professionnel sans rapport a priori avec les missions de la DGFIP (secteur du bâtiment, domaine tertiaire) mais ont fait preuve d'une grande sincérité quant à leur souhait d'intégrer la DGFIP et sur les raisons qui les incitent à passer le concours de contrôleur. Ils ont su synthétiser les apports de leurs précédentes expériences professionnelles et les mettre en parallèle avec les compétences et aptitudes attendues d'un contrôleur des Finances publiques.

La plupart des candidats ont une connaissance assez partielle de l'environnement économique et financier et n'ont pas conscience de la place qu'occupe la DGFIP au sein de cet environnement. Certains ont donné l'impression d'être très surpris par des questions pourtant d'actualité (enjeux économiques des Jeux olympiques, dette publique et déficit public, etc.).

De même, certains thèmes généraux d'actualité ne semblent susciter aucun intérêt chez certains candidats (égalité professionnelle femmes-hommes, éco-responsabilité, nouvelles organisations du travail, etc.). Certaines réponses aux questions du jury sont formatées, les candidats semblant davantage s'interroger sur la réponse a priori attendue par le jury et ayant du mal à émettre une appréciation personnelle.

Les mises en situation sont bien accueillies et les jurys ont apprécié les réponses spontanées, mêlant réflexion et bon sens.

Les très bons candidats dans ce domaine se sont naturellement distingués en développant une argumentation structurée aux questions du jury. Ils se sont montrés ouverts, ont su prendre du recul sur les thèmes abordés et ont été force de proposition.

En conclusion, les principaux constats dressés les années précédentes demeurent.

La réussite à ce concours requiert un investissement tant dans la préparation des épreuves écrites que de l'épreuve orale. Les candidats qui ont réussi sont ceux qui

ont fait cet effort de préparation, ont en outre fait la démonstration de leur motivation à rejoindre la DGFIP et enfin ont accepté de livrer des points de vue personnels.

Les préconisations qui peuvent être formulées aux candidats qui n'ont pas été retenus :

- pour les épreuves écrites, outre l'acquisition des connaissances sur l'option choisie, les candidats doivent davantage faire ressortir leurs qualités personnelles d'analyse, de synthèse et de rédaction en évitant notamment de recopier le fonds documentaire mis à disposition ;
- pour l'épreuve orale, il est attendu des candidats qu'ils échangent avec le jury sur leurs connaissances et leurs motivations. Pour cela, ils doivent se positionner clairement en tant que cadre intermédiaire, développer leurs connaissances de l'environnement économique et financier et personnaliser leurs réponses plutôt que d'apporter des réponses formatées.

La présidente du jury

Signé

Laure SOUDAIN
Administratrice de l'État